

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 33	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 7	<i>Absent(s) :</i> 10	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-----------------------	--------------------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-7.5 :

Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 d'une avance sur contribution financière à l'Association Club Metz Technopôle.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 2 juillet 2018 octroyant à l'Association Club Metz Technopôle une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018,
CONSIDERANT les besoins de trésorerie de l'Association Club Metz Technopôle qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2019 de Metz Métropole et le versement effectif de la participation de fonctionnement pour 2019 par Metz Métropole,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la subvention 2019, une somme de 10 000 € à l'Association Club Metz Technopôle correspondant à 4/12^{ème} de la subvention accordée en 2018. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par l'Association Club Metz Technopôle de son budget prévisionnel pour 2019 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2019,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondant au versement de cette avance.

Pour extrait conforme
Metz, le 4 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

The stamp is circular with a double-line border. The word "METZ" is written in a semi-circle at the top, and "MÉTROPOLE" is written in a semi-circle at the bottom. In the center, there is a stylized graphic consisting of several vertical lines of varying heights, resembling a bar chart or a modern architectural element.

Résumé de l'acte
057-200039865-20181203-12-2018-DB7-5-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DB7-5
Date de décision : lundi 3 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 d'une avance sur contribution financière à l'Association Club Metz Technopôle
Classification : 7.7 - Avances
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181203-12-2018-DB7-5-DE
Document principal : 99_AU-ERDP7.5.pdf

Historique :

04/12/18 17:05	En cours de création	
04/12/18 17:06	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:19	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:21	En cours de transmission	
05/12/18 08:22	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:34	Accusé de réception reçu	